



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2435

Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2023 pour un montant de 17 500 euros - Exercice 2023 - Approbation d'une convention d'application financière

Direction de la Mobilité Urbaine

Rapporteur : M. LUNGENSTRASS Valentin

SEANCE DU 9 MARS 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2435 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PIGNON SUR RUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS 2023 POUR UN MONTANT DE 17 500 EUROS - EXERCICE 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE (DIRECTION DE LA MOBILITÉ URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Pignon sur Rue encourage la pratique du vélo par la mise en place d'actions à destination des habitants. La Ville de Lyon souhaite participer financièrement à certaines actions prévues, selon les dispositions de la convention. En particulier, l'association s'engage à réaliser les actions suivantes, et à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions (dont le contenu est précisé dans l'annexe « programme d'actions 2023 » de la convention) :

- Organisation du défi « à l'école, j'y vais à vélo » auprès de 50 établissements ;
- Vél'Optimiste : formations à destination des seniors ;
- Stages « Premiers coups de pédale » : formations des enfants, antérieures à celles organisées dans le cadre des opérations « Savoir Rouler à vélo » ;
- Animations autour de la vélo-parade des Lumières.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement, par une subvention affectée, les actions décrites ci-dessus. Cette subvention s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière d'incitation à l'usage du vélo en ville, et présente l'intérêt communal d'accompagner la politique métropolitaine de développement du réseau et des services dédiés au vélo. Ainsi, la participation financière de la Ville de Lyon aux actions listées en annexe de ladite convention, pour l'année 2023, s'élève à 17 500,00 € sous réserve de présentation du bilan des actions réalisées et des justificatifs demandés.

Pour mémoire, de la même façon, l'association a pu bénéficier en 2022 d'une subvention de fonctionnement de 17 500,00 € sur son programme d'actions.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Pignon sur Rue est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 500,00 € est allouée à l'association Pignon sur Rue dans le cadre de la convention susvisée pour l'année 2023.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023 - Ligne de crédit 112481 - Nature 65748 - Fonction 510 - Programme DEPLDURABL.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET